

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2010





Cher Membre de l'ODAE-Suisse,  
Chère Donatrice, cher Donateur,

L'ODAE-Suisse vient de vivre une année de travail intensif. Nous avons poursuivi le développement de notre organisation et effectué un travail d'enquêtes minutieuses dans le but de démontrer comment la loi sur l'asile et les étrangers ne respecte pas les droits fondamentaux des migrant-e-s et des requérant-e-s d'asile.

L'ODAE-Suisse constate que les problèmes actuels dans le domaine de l'asile et des étrangers ne sont pas assez reconnus, voire même totalement ignorés, par les autorités. Rappelant pour mémoire que l'ODAE-Suisse ainsi que d'autres organisations avaient alerté sur ces problèmes. Il s'agit notamment du traitement des demandes de cas de rigueur de familles et de personnes seules vivant en Suisse depuis des années. Certes, quelques autorités cantonales ont pris connaissance du rapport de l'ODAE-Suisse sur l'appréciation et l'application arbitraires de cas de rigueur, mais rien n'est fait pour remédier à ces injustices flagrantes et pour appliquer la loi sur l'égalité de traitement ancrée dans la Constitution fédérale suisse.

Le régime actuel de l'aide d'urgence et les violations des droits des enfants qui en résultent ne semblent pas non plus motiver des contre-mesures efficaces en Suisse. L'aide d'urgence paraît comme gravée dans le marbre, sans tenir compte de la situation inhumaine et désespérée qu'elle entraîne pour les familles avec enfants. Une injustice très grave est faite aux enfants et aux jeunes, alors que la Suisse reconnaît la protection de tous les enfants dans sa Constitution.

Nous avons encore beaucoup de travail devant nous, car l'arrivée de réfugiés en provenance des pays arabes va soulever à nouveau des questions brûlantes autour de la procédure d'asile. Les réfugiés de Tunisie et de Libye prennent la mer sur des embarcations délabrées et surchargées à destination de l'Italie. Ils sont des milliers à débarquer avant de tenter de continuer vers d'autres pays. L'Italie exhorte les pays européens à assumer leurs

responsabilités. Sans succès. Les Etats-membres estiment qu'il appartient à l'Italie de renvoyer les réfugiés, en se référant à Schengen-Dublin, l'accord sur la réadmission des réfugiés. L'UE les incite pourtant à partager le fardeau et à faire preuve de solidarité envers l'Italie, débordée par le grand nombre de réfugiés. On constate soudain que la forteresse Europe ne fonctionne pas et que les mécanismes de défense aux frontières extérieures de l'UE qui coûtent des milliards d'Euros ne s'avèrent pas vraiment dissuasifs. Lorsque le poids des souffrances devient insurmontable, des jeunes n'hésitent pas à prendre tous les risques pour fuir le chaos et la désespérance.

La Confédération suisse et les cantons doivent traiter les arrivants conformément aux principes inscrits dans la Constitution. L'ODAE-Suisse ne fermera pas les yeux à ce sujet ces prochains mois et continuera de tirer la sonnette d'alarme. Ses rapports d'observations de cas et son travail de lobbying ont pour but d'amener les politicien-ne-s à s'engager, aussi bien au niveau cantonal que fédéral, pour une Suisse qui reconnaît que les exclus et les requérant-e-s d'asile déboutés ont aussi droit à la dignité humaine – car où va-t-on lorsque l'on n'a plus sa place nulle part ?

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui s'intéressent au travail de l'ODAE-Suisse et nous soutiennent. Il est essentiel et encourageant de savoir que des personnes engagées nous soutiennent et sont prêtes à aborder ensemble avec nous des thèmes difficiles et lourds de conséquences sur des vies humaines.



*Ruth-Gaby Vermot, présidente*



### Activités

En automne 2009, l'Observatoire suisse a créé un poste de stagiaire pour recenser des cas dans d'autres régions du pays ( Berne, Argovie, Soleure et Suisse centrale en particulier ), en complément aux activités d'observation et de documentation des observatoires en Suisse romande et en Suisse orientale. Le travail de documentation est réalisé par des étudiant-e-s qui disposent de connaissances approfondies dans le domaine de l'asile et du droit des étrangers. Un autre point important de l'activité de l'année dernière est la synthèse de cas, ainsi qu'un travail considérable de sensibilisation et de communication.

### Documentation de cas

En 2010, il a été nécessaire de renforcer la documentation de cas, afin d'organiser l'observation d'une manière aussi systématique que possible en Suisse alémanique. Nous avons pu établir 13 documentations de cas l'année dernière ( 7 BE, 2 LU, 2 AG, 1 BS, 1 ZH ). Ajoutés à ceux de Suisse orientale, ce sont ainsi 20 cas au total qui ont été documentés en Suisse alémanique. Ces cas se répartissent selon les thèmes suivants : violence domestique, régulation des cas de rigueur, aide d'urgence, admission provisoire, Dublin II et renvois dans les pays de premier asile. Franca Hirt, membre du comité, inclut toutes les documentations de cas, y compris celles des deux observatoires de Genève et St-Gall, dans une base de données commune et les classe selon des critères définis, de manière à ce qu'il soit possible d'effectuer des recherches thématiques.

L'engagement exemplaire des trois stagiaires responsables de la documentation des cas en 2010 a également permis d'étendre régulièrement le réseau de contacts de l'ODAE-Suisse. Des services de consultation ( juridique ), des organisations de base, des avocat-e-s ainsi que des particuliers désireux de s'engager en faveur des requérant-e-s d'asile et de migrant-e-s ont ainsi rejoint le réseau.

Au cours de l'année dernière et dans l'optique de notre rapport

concernant les « Migrants victimes de violence » qui sera publié au printemps 2011, nous avons surtout accru les contacts avec des centres d'accueil pour femmes battues et des services d'aide aux victimes. Les contacts intensifs avec ces organisations ont déjà permis de documenter plusieurs cas sur le thème de la violence domestique, cas qui servent de base au rapport.

Dans le cadre de la campagne sur l'aide d'urgence prévue pour février 2011, nous avons travaillé l'année dernière en étroite collaboration avec l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Amnesty International Suisse et Solidarité sans frontières. Le contenu et le déroulement de la campagne ont été déterminés en commun. L'ODAE-Suisse a mis à disposition ses cas documentés sur le thème de l'aide d'urgence.

## **Publications et travail de communication**

En 2010, nous avons informé nos membres, donateurs/trices et partenaires par le biais de deux newsletters ( juin et novembre ). En septembre 2010, nous avons publié une analyse de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels et du contre-projet direct. Les procès-verbaux des délibérations au Parlement ont servi de base aux deux documents. Cette analyse figurait également dans le dossier officiel de la votation sur le site Internet du Parlement. En novembre 2010, nous avons publié le rapport « Les familles en procédure de cas de rigueur ». La réglementation des cas de rigueur a été étudiée à l'aide de huit cas concrets et analysée spécifiquement du point de vue de la situation des familles et des enfants. Le rapport a suscité un grand intérêt et a été largement repris par les médias.

L'Observatoire suisse a également publié l'année dernière différents articles dans des magazines spécialisés et des médias religieux. L'Observatoire a présenté ses structures et son travail à un large public par le biais d'interviews à la radio et de conférences. Six communiqués de presse ont été publiés en 2010.

Lors de son Assemblée générale du 20 mars 2010, l'Observatoire suisse a projeté deux courts-métrages ( Protestation II & IV ) de

Rolando Colla et organisé une discussion sur le thème de la « Dignité humaine pour tous ? » animée par Monika Stocker, ancienne conseillère administrative de la ville de Zurich. Ont participé à ce débat le réalisateur, Maja Wicki-Vogt ( philosophe et membre du comité de soutien ), Afra Weidmann ( ancienne membre de notre comité et mandataire bénévole de requérant-e-s d'asile ) et André Loembe ( membre de notre comité et vice-président du CRAN ).

Le 17 avril 2010 à la Heiliggeistkirche de Berne, nous avons organisé avec Maja Wicki-Vogt une manifestation à la mémoire du Nigérian Joseph Ndukaku Chiakwa, décédé en mars 2010. Joseph a trouvé la mort à l'aéroport de Zurich lors de l'exécution de son expulsion. Ce drame a soulevé de nombreuses questions qui n'ont pas encore pu être élucidées à ce jour. Plusieurs centaines de personnes ont signé une lettre ouverte adressée à la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf.

### **Collaboration avec les parlementaires**

Le travail de lobbying au Parlement a également été consolidé l'année dernière grâce à Andy Tschümperlin, membre du comité et Conseiller national. Nous avons effectué plusieurs visites personnelles au cours des sessions et informé les parlementaires de tous les partis par le biais de la « ParlLetter », un document envoyé par e-mail deux semaines avant le début de chaque session et qui attire l'attention sur des cas et des thèmes concernant les domaines de l'asile et des étrangers.

Le travail de l'Observatoire auprès des parlementaires a également rencontré un écho concret. Plusieurs conseillers nationaux et conseillères nationales ont en effet déposé huit interventions en se basant sur les informations de nos deux rapports Les familles en procédure de cas de rigueur ( 2010 ) et Droits des enfants et application de la loi sur les migrants ( 2009 ). Ils demandaient d'une part une meilleure prise en considération du bien-être des demandeurs d'asile mineurs non accompagnés et, d'autre part, l'application juste et uniforme de la procédure des cas de rigueur.



Enfants dans l'aide d'urgence © Jacek Pulawsk

## Recherche de soutiens

Un autre point essentiel qui a marqué l'année 2010 pour l'Observatoire est celui de la recherche de soutiens. Malgré des efforts considérables et la publication d'articles dans les magazines spécialisés et d'autres médias, les contributions sont restées rares. Le retrait des Eglises ( 80% environ ), le donateur le plus important, est spécialement douloureux et explique le déficit élevé. Par bonheur, le financement de projets par des fondations se poursuit ; les coûts du projet « Migrantes victimes de violence » ont ainsi pu être couverts par les dons de fondations.

## Comité et secrétariat

Le comité a été partiellement renouvelé lors de l'assemblée générale avec l'élection du conseiller national schwytzois Andy Tschümperlin ( PS ). En décembre 2010, François de Vargas s'est retiré du comité. Nous remercions chaleureusement François de son très grand engagement. En temps que membre fondateur de

L'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers il a énormément contribué à notre travail. Il a soutenu activement le secrétariat et a entre autre traduit de nombreux textes à titre bénévole. Nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir !

Le comité s'est réuni à six reprises en 2010. En outre, deux séances préparatoires ont eu lieu au début de l'année en vue d'une médiation. L'ODAE-Suisse et les deux observatoires en Suisse romande et en Suisse orientale avaient décidé d'avoir recours à une médiation afin de clarifier la situation insatisfaisante entre les différentes organisations. Chaque comité a délégué deux représentant-e-s qui ont pris part à cinq réunions de médiation d'une journée pour élaborer ensemble des scénarios pour une collaboration constructive entre les différents observatoires. L'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss et Claudia Kaufmann, ombudsfrau de la Ville de Zurich, ont assumé la direction de la médiation à titre bénévole. Ce processus s'est achevé à la fin de l'année. Les résultats de la médiation devront maintenant être appliqués au cours du premier semestre 2011. Nous sommes heureusement sur la bonne voie.

L'activité à 60% de la responsable du secrétariat a été augmentée de 10% en mars 2010, au vu de l'ajout de la recherche de fonds à son cahier des charges.

Nous adressons nos chaleureux remerciements aux trois stagiaires qui se sont vu confier la documentation de cas pour une période de six mois chacun-e l'année dernière. Lena Reusser a travaillé d'octobre 2009 à mars 2010 et Melanie Aebli d'avril à septembre 2010 à l'ODAE-Suisse. Le poste de stagiaire est actuellement occupé par Damiano Orelli qui a commencé son activité en octobre 2010. Lena Reusser a également collaboré avec nous en tant que conseillère juridique à 20% d'avril à septembre 2010.

Nous tenons ici à mentionner le travail remarquable de Franca Hirt, membre du comité et caissière, qui s'engage de tout son cœur pour l'Observatoire. Elle est responsable de notre site Internet et de notre base de données.

Le comité remercie tous ceux et celles qui ont soutenu les activités de l'ODAE-Suisse l'année dernière, que ce soit sur le plan idéal ou financier. Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à nos membres fidèles, nos donateurs et donatrices, aux membres du comité de soutien, aux églises et aux fondations.

Nous tenons à mentionner :

- > Avina Stiftung
- > Berti Wicke-Stiftung
- > Carl und Elise Elsener-Gut-Stiftung
- > Fédération ecclésiastique cath. romaine du canton de Vaud
- > Johann Paul Stiftung
- > OeME-Kommission der ev.-ref. Gesamtkirchgemeinde Bern
- > Otto Erich Heynau-Stiftung
- > Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Basel-Landschaft

*Claudia Dubacher, Secrétaire centrale*

## **Membres du Comité:**

### *Présidente*

Ruth-Gaby Vermot-Mangold, Berne

André Loembe, Düdingen (FR)

### *Vice-Présidente*

Boël Sambuc, Vessy (GE)

Rodrigo Montaluisa Vivas, Genève

Andy Tschümperlin, Rickenbach (SZ)

### *Autres membres du Comité*

François de Vargas, Lausanne

Hilmi Gashi, Berne

Franca Hirt, Boswil (AG)

### *Réviseurs*

Heinz Gabathuler, Zürich

Markus Imboden, Imboden und

Partner Treuhand AG, Zürich

## RÉGULATION DES CAS DE RIGEUR ET DROITS DES ENFANTS

« Jemal », « Samira » et leurs trois enfants ont été contraints de quitter leur pays, l'Algérie, en 2002. Ils sont venus en Suisse et ont déposé une demande d'asile qui a été refusée quelques semaines plus tard. Le recours déposé à la suite de cette décision est resté sans réponse pendant plus de cinq ans.

Au cours de cette période, une petite fille est née et la Suisse est devenue le centre d'intérêts vitaux de la famille. Ainsi, la décision négative de dernière instance en 2007 à leur demande d'asile et l'ordonnance de renvoi leur ont été d'autant plus difficiles à admettre. Comme un retour en Algérie était exclu pour « Jemal » et sa famille, ils ont déposé une requête de cas de rigueur ( art. 14, al. 2 LASI ). Bien que la commission des cas de rigueur se soit prononcée en leur faveur, le bureau des migrations du canton de Lucerne s'est opposé à la demande d'un cas de rigueur personnel.

### Intégration ? Oui, mais...

L'insuffisance des connaissances linguistiques et de l'intégration professionnelle de « Jemal » et de « Samira » a été invoquée pour justifier la décision négative. La situation des quatre enfants, dont trois étant scolarisés entre-temps, parlant le suisse-allemand sans accent et ayant leurs amis et clubs ici, n'a pas été prise en considération au cours de l'appréciation. Il en a été de même pour le fait que la fille aînée avait réussi un stage dans une crèche et avait toutes les chances d'obtenir une place d'apprentissage.

Comme aucune possibilité de recours n'est prévue en Suisse contre les décisions négatives de demande de cas de rigueur par des demandeurs d'asile déboutés, « Jemal » a tenté dans une nouvelle demande de convaincre les autorités en présentant ses efforts d'intégration ( test de langue et lettres de recommandation ) et ceux de sa famille dans les moindres détails. Les autorités n'ont cependant pas modifié leur refus.

## Large soutien dans la population

Une pétition a été lancée à l'instigation de l'Eglise catholique pour demander que cette famille bien intégrée obtienne le droit de rester en Suisse. Plusieurs centaines de signatures ont été rassemblées en très peu de temps, convainquant ainsi la cheffe du Département cantonal de la sécurité de soumettre la demande de cas de rigueur directement à l'Office fédéral des migrations (ODM) pour approbation. L'ODM a toutefois rejeté la demande en la justifiant par l'intégration insuffisante de la famille en Suisse ; un recours est actuellement en cours au Tribunal administratif fédéral.

## Une loterie des cas de rigueur

La demande de cas de rigueur telle que prévue dans la loi sur l'asile et les étrangers a pour but de régulariser le statut de personnes qui séjournent illégalement ou qui ont été admises provisoirement dans le pays, à condition qu'elles remplissent certains critères. Les flagrantes pratiques cantonales inégalitaires, voire arbitraires, ne sont pas conciliables avec le sens même de cette possibilité de régularisation et contrevient au principe d'égalité de traitement. L'ODAE-Suisse exige donc une application juste et uniforme de la régulation des cas de rigueur, qui soit indépendante de l'orientation politique des autorités cantonales et qui tienne suffisamment compte des droits de l'enfant et d'autres droits humains.

(cas documenté par l'Observatoire suisse)

Plus d'infos sur notre site : [www.odae-suisse.ch](http://www.odae-suisse.ch)

BILAN

ACTIFS	2010	2009
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités	72'964.93	89'527.66
Caisse	250.35	340.85
Avoir actif remboursement de l'impôt anticipé	82.90	82.90
Débiteurs	0.00	8'000.00
<i>Total des actifs circulants</i>	<i>73'298.18</i>	<i>97'951.41</i>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Mobilier, Equipements et Installations	1'975.20	1'262.80
<i>Total immobilisations</i>	<i>1'975.20</i>	<i>1'262.80</i>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>75'273.38</b>	<b>99'214.21</b>
<b>PASSIFS</b>		
Engagements vis-à-vis de tiers	14'551.25	12'185.40
Réserves projects	0.00	9'000.00
Comptes de régularisation passifs	14'806.20	3'192.00
<i>Total capital étranger à court terme</i>	<i>29'357.45</i>	<i>24'377.40</i>
Réserves secrétariat	10'000.00	20'000.00
Réserves impôts	0.00	600.00
<i>Total capital étranger à long terme</i>	<i>10'000.00</i>	<i>20'600.00</i>
<b>Capital propre</b>		
Capital de l'association 1 janvier	54'236.81	58'857.33
<b>Bénéfice / perte (-)</b>	<b>- 18'320.88</b>	<b>- 4'620.52</b>
<i>Total capital propre 31 décembre</i>	<i>35'915.93</i>	<i>54'236.81</i>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>75'273.38</b>	<b>99'214.21</b>

# COMPTE D'EXPLOITATION

CHARGES	2010	2009
Salaires	81'188.00	55'043.40
Prestations sociales	8'085.55	7'658.85
<i>Total des charges de personnel</i>	<i>89'273.55</i>	<i>62'702.25</i>
Frais de location	6'738.40	6'113.70
Appareils de bureau	454.80	442.20
Frais administratifs	7'120.18	10'546.32
Frais de tiers ( traductions/comptabilité )	13'243.45	14'612.90
Formation permanente	197.00	1'803.50
Site Internet avec banque de données	2'327.60	3'490.30
Relations publiques / Matériel de publicité	7'356.10	7'422.10
Contributions observatoires régionaux	0.00	30'000.00
Frais de l'association	1'947.00	7'737.55
Impôts cantonal / communal 2007 / 2008 / 2009	1382.80	0.00
Réserves secrétariat Fr. 10'000 impôts Fr. 0.00	0.00	300.00
Amortissements	846.50	541.20
<i>Total des autres charges d'exploitation</i>	<i>41'613.83</i>	<i>83'009.77</i>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>130'887.38</b>	<b>145'712.02</b>
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations membres	34'645.00	30'220.00
Cotisations organisations	4'800.00	6'700.00
Dons	26'628.00	22'787.00
Contributions organisations / fondations	19'000.00	53'870.00
Contributions Eglises	6'645.00	21'255.90
Recettes diverses / collectes	1'158.80	833.30
Dons membres du comité	593.00	5'298.00
Dissolution Réserves (secrétariat 10'000.00, Project 9'000.00)	19'000.00	0.00
Intérêts CCP	96.70	127.30
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>112'566.50</b>	<b>141'091.50</b>
<b>Bénéfice / Perte (-)</b>	<b>- 18'320.88</b>	<b>- 4'620.52</b>

### **Regard sur l'année 2011**

Les thèmes de l'aide d'urgence et de la violence domestique constituent les priorités de l'année 2011. La campagne sur l'aide d'urgence lancée en février 2011 au terme d'un long travail de préparation avec trois autres organisations est placée sous le titre « L'aide d'urgence : une voie sans issue ». Elle a pour but d'attirer l'attention sur les dysfonctionnements de l'aide d'urgence et d'inciter à repenser fondamentalement ce système indigne et vexatoire. Nous allons aussi rechercher le dialogue au niveau national et cantonal avec des politicien-ne-s et chef-fe-s de service afin d'élaborer des solutions permettant de sortir de cette impasse. La campagne se poursuivra jusqu'à fin juin de cette année et connaîtra son apogée à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés le 18 et 19 juin 2011.

En juin 2011 et dans la perspective de la session d'été des chambres fédérales, nous publierons notre nouveau rapport thématique consacré à la situation des migrantes victimes de violence domestique. Ce rapport constitue un élément essentiel du projet « Migrants victimes de violence » et une base pour un travail de sensibilisation renforcé dans ce domaine.

Au cours du deuxième semestre, l'ODAE-Suisse se penchera de manière accrue sur des questions concernant le droit des étrangers, en plus des thèmes liés à l'asile.

### **Collaboration avec les observatoires en Suisse romande et en Suisse orientale**

Au début de 2011, les comités des trois observatoires ont décidé de mieux coordonner leur collaboration et de s'organiser d'une manière plus transparente par le biais d'une planification commune en termes de finances et de contenus, afin de prévenir les malentendus et les conflits. Fin mai 2011, une retraite rassemblera des représentant-e-s des trois observatoires, pour définir une collaboration entre les organisations, une stratégie commune de communication et de recherches de fonds, ainsi que les priorités thématiques.

## Recherche de fonds

Nos comptes annuels déficitaires montrent que la situation financière de l'ODAE-Suisse reste difficile également pour 2011. Des publications ciblées dans des magazines spécialisés et d'autres médias devraient permettre de gagner des membres et des donateur/trices. Pour les projets concrets de l'ODAE-Suisse des fondations seront à nouveau mises à contribution en 2011.

## Le savoir contre l'injustice

L'acceptation de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels nous a montré que même les modèles qui violent les principes du droit et ne respectent pas les droits humains sont susceptibles de réunir une majorité. Il y a plusieurs raisons à ce résultat, qui est toutefois certainement lié à un relatif désintérêt pour les problèmes de l'asile et des droits des étrangers.

L'ODAE-Suisse va donc continuer à s'y intéresser au cours de l'année prochaine et effectuer un travail d'information spécifique destiné à inverser les tendances xénophobes. La documentation de cas concrets a également comme objectif de rappeler que derrière les termes de « demandeur d'asile » et d'« étranger », il y a des êtres humains qui ont un droit à un traitement respectant leur dignité et à des procédures équitables.

## Membres du Comité de soutien

Président: François Couchepin, a. chanc. de la Confédération, Martigny  
Rolf Bloch, Berne  
Martine Brunschwigg Graf, Genève  
Cécile Bühlmann, Lucerne  
Thomas Burgener, Vièges  
Achille Casanova, Berne  
Dominique de Werra, Lausanne  
Ruth Dreifuss, Genève  
J.-J. Indermühle, Villars-Burquin  
Raymond Junod, Lausanne  
Balthasar Glättli, Zurich  
François Gross, Fribourg  
Vreni Hubmann, Zurich  
Walter Kälin, Berne  
Daniel Kaeser, Epesses  
Françoise Kopf, Soleure  
Georg Kreis, Bâle  
Anni Lanz, Bâle  
Philippe Lévy, Berne  
Jean Martin, Echandens  
Dick Marty, Lugano  
Liliane Maury-Pasquier, Genève  
Marco Mona, Zurich  
Giusep Nay, Valbella  
Jacques Neiryck, Lausanne  
Luc Recordon, Lausanne  
Antoine Reymond, Lausanne  
Mgr Joseph Roudit, Saint-Maurice  
Claude Ruey, Nyon  
Barbara Schmid-Federer, Männedorf  
Martin Schubarth, Lausanne  
Chiara Simoneschi-Cortesi, Comano  
Pierre Yves Simonin, Aubonne  
Maja Wicki-Vogt, Zurich



observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers  
schweizerische beobachtungsstelle für asyl- und ausländerrecht  
osservatorio svizzero sul diritto d'asilo e degli stranieri

## **Contacts:**

### **Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers**

Claudia Dubacher  
Maulbeerstrasse 14, 3011 Berne  
Tél: 031 381 45 40  
info@beobachtungsstelle.ch  
sekretariat@beobachtungsstelle.ch  
www.odae-suisse.ch

CCP: 60-262690-6

Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers, 3011 Berne

### **Beobachtungsstelle Ostschweiz für Asyl- und Ausländerrecht**

Marina Widmer  
Florastrasse 6, 9000 St. Gall  
Tél: 071 222 90 66  
rds@beobachtungsstelle.ch  
www.beobachtungsstelle-rds.ch

### **Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers**

Aldo Brina  
Case postale 270, 1211 Genève 8  
Tél: 022 310 57 30  
info@odae-romand.ch  
www.odae-romand.ch